

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	9

Délibération n°05122022-005

Date de la convocation

Le 28/11/2022

Date d'affichage

Objet de la délibération

**TRAVAUX
D'ECLAIRAGE
PUBLIC
ILLUMINATIONS
2022/2023**

Le Maire,

Emeric DECOMBE
Signature et



L'An deux mille vingt-deux, le lundi 5 décembre à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, BONHOMME Sabrina DECOMBE Emeric, DOMAS Philippe, DUMONT Fabrice, FERREIRA Manuel (arrivé à 19 h 20), LABONNE Didier, MEUNIER Elise, TARRIT Maryse

Absent (excusé) : AUXERRE Céline

Secrétaire de séance : MEUNIER Elise

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour l'installation d'illuminations de Noël proposé par le SIEG.

L'estimation des dépenses s'élève à 2 800 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux demandant à la commune un fonds de concours égal à :

50 % sur 2 378 € =	1 189,00 €
80 % sur 422 € =	337,60 €
TOTAL	1 526,60 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention, décident :

- D'approuver la convention de financement des travaux d'éclairage public pour l'installation d'illuminations de Noël 2022/2023 présenté par Monsieur le Maire ;
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme ;
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1 526,60 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 063-216303255-20221205-05122022005-DE

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

- De prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires au budget primitif communal 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à SAINT BONNET LES ALLIER, le 9 décembre 2022.

Le Maire,

Emeric DECOMBE



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 063-216303255-20221205-05122022005-DE